Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-212200257-20260223-D2026_02_23_08-DE

COMMUNE DE CALLAC

Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 23 février 2026

Convocation du :	*17 février 2026*
Date d'affichage :	*17 février 2026*
Nombre de conseillers en exercice :	18
Présents :	15
Votants :	18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/02/23/08 **(nomenclature 1.1)**

Étaient présents :
Jean-Yves ROLLAND, Joseph LINTANF, Pascale LE TERTRE, Francis LE LAY, Suzanne LE DÛ, Danièle LE GAC, Michel LE CALVEZ, Patrick LE GUILLOU, Sébastien LACHATER, Christelle LE BON, Patrick MORCET, Laure-Line INDERBITZIN, Lise BOUILLOT, Alain PREVEL et Jean-Pierre TREMEL, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme Stéphanie LE CUN à Mme LE GAC
Mme Véronique LE GRUIEC à Mme LE BON
Mme Martine TISON à Mme BOUILLOT

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Mme LE TERTRE.

Objet : Projet « Nouvelle école » - Marché de Maîtrise d'œuvre : Résultat de la consultation – Choix du cabinet retenu

M. Le Maire rappelle que dans le cadre du programme "Petites Villes de demain", il a été acté le principe de la réhabilitation de l'ancien collège afin qu'il puisse accueillir la future nouvelle école primaire. Depuis décembre 2024, le programmiste « CPO M² heureux » a travaillé sur les objectifs, les besoins, les contraintes fonctionnelles, spatiales, techniques, budgétaires et urbanistiques du projet.

Sur la base de ce premier travail validé par les élus lors du COPIL du 6 juin 2025, a été lancé en août 2025 le marché de Maîtrise d'œuvre ayant pour objet "la réhabilitation de l'ancien collège en nouvelles écoles".

Sur la première phase close le 19 septembre 2025, 36 candidatures ont été reçues, 30 analysées lors de la CAO du 10 octobre 2025. Les cinq candidats retenus avaient ensuite jusqu'au 17 novembre 2025 pour déposer une offre chiffrée, puis ont été invités à venir en faire une présentation orale en mairie devant la CAO réunie le vendredi 16 janvier 2026.

Sur la base de ces cinq présentations, la Commission d'Appel d'offres du 16 janvier 2026 a étudié l'ensemble des offres. Après échanges, elle a établi le classement suivant :

Cabinets		Note finale	Classement
Bihan Pageot Maillet Architectes (BPMA)	Saint-Brieuc	64,09	5
Anthracite Architecture	Rennes	92,94	1
Atelier du Rouget	Le Rouget (15)	92,57	2
B. Houssais Architecture	La Roche-Jaudy	87,50	3
Berranger & Vincent Architectes	Nantes	72,91	4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité des votants (2 abstentions : M. Le Guillou – Mme Inderbitzin – 4 contre : M. Morcet - Mme Bouillot – M. Tremel – Mme Tison), de :
- **Valider** le classement établi et retenu par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le vendredi 16 janvier 2026 ;
- **Retenir** le cabinet « Anthracite Architecture » de Rennes comme attributaire du marché de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancien collège en nouvelles écoles, et ce pour un montant total de 623.500 € HT (Missions de base : 500.000 € - Missions complémentaires : 123.500 €) ;
- **Autoriser** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire,
Jean-Yves ROLLAND

MAIRIE DE CALLAC (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Pascale LE TERTRE